

Département de l'EURE

Commune de LA BONNEVILLE-SUR-ITON

PLAN LOCAL D'URBANISME

Liste des servitudes d'utilité publique

Pièce n°4

Modification du PLU approuvée le 18/12/2012

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Mode d'emploi

Si votre terrain est touché par une servitude d'utilité publique :

- vous repérez sur le plan, le numéro de cette réserve ;
- vous recherchez dans les pages ci-après, celle qui correspond à cette référence ;
- cette page fournit, à titre indicatif, et sous réserve de consultation du service gestionnaire, les indications suivantes :
 - a) le Ministère et le service gestionnaire
 - b) les indemnisations prévues
 - c) les prérogatives de la puissance publique
 - d) les limitations au droit d'utiliser le sol

Liste des servitudes

AS1

Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales

A - Captage du lieu-dit « La Noé » à La Bonneville-sur-Iton (S.I.A.E.P. de La Bonneville – Aulnay – Glisolles)

B - Captage et dérivation des eaux du lieu-dit « La Queue d'Hirondelle » à Evreux (Arrêté préfectoral n°D3/B4-07-160 du 26/07/2007)

C - Captage et dérivation des eaux des lieux-dits « Les Coteaux de l'Iton », « La Vallée de l'Iton » et « Chenappeville » à Arnières-sur Iton (Arrêté préfectoral n°DTARS – SE/27-11 du 16 janvier 2012).

I4

Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques

Vu le nombre de lignes, celles-ci ne sont pas indiquées sur le plan.

PM2

Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantées sur un site nouveau

Servitudes d'utilité publique sur les terrains au droit desquels a été mise en évidence une pollution des sols et des eaux souterraines issues de l'ancien site industriel de la société C.T.A (Arrêté préfectoral n°D1/B1-10-281 du 10/05/2010)

PT1

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

Centre radioélectrique de La Bonneville-sur-Iton – La Briqueterie

PT2

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État

Liaison hertzienne Évreux-Conches (P.T.T.), tronçon Gravigny-Conches

Centre radioélectrique La Bonneville-sur-Iton – La Briqueterie (T.D.F.)

PT3

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

Ligne n°199 : Évreux – Bernay

Câble RG 2725 G

T1

Servitudes relatives aux chemins de fer

Voies ferrées de la ligne Paris à Caen.

T7

Servitudes aéronautiques.

Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières

Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal. Dans la zone correspondant à un rayon de 24 km autour de l'aérodrome d'Évreux-Fauville, tout nouvel obstacle dépassant le plan horizontal de cote 287 mètres N.G.F. devra faire l'objet d'un examen particulier.